



Réponse à la note du CODIR ENDEL



En réponse au courrier du CODIR ENDEL mettant en cause la dégradation du dialogue social, le droit des instances et la CGT en particulier, les élus du CSEC et des CSE Enedel sont stupéfaits de la note du 4 avril aux encadrants dont **l'objet semble bien d'accroître la dégradation du dialogue social.**

Tout d'abord, **le CODIR ENDEL présente 4,8 M€** de coûts du dialogue social, **la CGT attend toujours le détail de ce chiffre avancé par le PDG** et 1,8 M€ de manque à gagner pour les salariés, invérifiables et unilatéraux :

- En aucun cas, le coût des expertises et les frais des élus n'atteignent 4,8 M€ : la Direction met elle les frais d'avocats, de conseils et autres honoraires, les pointages des salariés mandatés, du **service RH, de la direction** ?
- De plus les frais des élus augmentent en partie du fait des coûts liés au transfert de siège à **La Défense, environnement plus onéreux qu'à Colombes pour un siège près de 2 fois plus couteux au m2 voulu par l'actionnaire et le CODIR**, où les repas, nuitées et frais de parking sont plus chers !
- Ensuite, les 1,8 M€ mentionnés dans ce courrier ne sont pas définis : de quoi s'agit-il ? pourquoi la Direction ENDEL ne dit-elle pas à quoi correspond ce montant ? Y a-t-il un lien avec la participation qu'elle « optimise » selon son bon vouloir ? avec le refus d'accord d'intéressement ou de PPV qui a pourtant existé ?
- **Le CODIR ENDEL ne dit rien des M€ de résultats conservés en réserves ou reportés à 2025, qui minore la participation 2024 !**
- **Le CODIR ENDEL ne dit rien de la redevance de marque d'Altrad d'1,5% du Chiffre d'affaires (en plus des frais de siège) qui atterrit à l'étranger et pénalise la participation d'1 M€ et plus de 300 € par salarié.**
- La volonté du **CODIR ENDEL** de limiter les augmentations à 1,7% (AI de 1,6% + 0,1% pour l'égalité H/F) en moyenne au mépris des difficultés de pouvoir d'achat notamment des bas salaires dans nos métiers de services est juste la politique du pire ce qui conduit à accroître les pertes de compétences et les départs de l'entreprise et la démotivation !
- **Le CODIR ENDEL reproche aux élus de voter des expertises, conformément au droit du travail, pour défendre l'intérêt des salariés :**
- Pour **le SCTN, Tartas, l'activité thermique, alors qu'elle supprime des dizaines d'emplois** sans respecter les procédures d'information consultation avec nombre de postes supprimés, moyens de reclassement / reconversion ou formation, sinon pour contourner ses obligations en matière d'employabilité des salariés ou de Plan de Sauvegarde de l'Emploi ? **que dire des refus de postes ou de reclassements souhaités par ces salariés au motif qu'ils sont trop chers ou trop âgés ?**
- Concernant Cegid : le CODIR ENDEL refuse depuis plus d'un an de respecter ses obligations d'information consultation sur le changement d'ERP à la place de SAP et laisse des centaines de salariés utilisateurs (chargés d'affaires comptables, administratifs, contrôleur de gestion) sans visibilité sur la gestion des affaires, ni outil de travail fiable, pendant des mois et trouve cela « normal » ?
- Concernant les DGI : c'est **la Direction elle-même qui a sollicité une expertise de la CSSCT Industrie sur la situation managériale et psycho-sociale catastrophique à Brive !** De même peut-elle justifier le non-respect des règles de travaux en milieu amianté : ils devraient ne pas faire l'objet d'alerte ou de respect de la santé ou la sécurité des salariés ?

La dégradation du dialogue social vient surtout de ces blocages arbitraires, du refus de négocier et de l'insuffisance de soutien managérial ce qui met en difficulté encadrants et salariés en insuffisance de ressources !!!

N'OUBLIEZ PAS DE CONSULTER LE BLOG DE LA CGT : <http://www.cgt-enedel-gdf-suez.com/>

Ou le Facebook ENDEL CSE Industrie et Energie